

L'Urbanisation du littoral de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) face à une problématique majeure : l'invasion de sargasses.

Joseph PERASTE

Vice-Président de CAP Nord Martinique

Mesdames et messieurs

Mon propos d'aujourd'hui est une alerte et un appel à la mobilisation sur un sujet qui nous empoisonne depuis 2011 mais qui prend des proportions sans cesse plus inquiétantes. Il s'agit de l'arrivée et de l'impact des algues sargasses sur nos côtes.

Il nous appartient en tant qu'élus de se poser les questions du Pourquoi ? ; Du Comment ? ; Et de Ce qui il y a lieu de faire ?

Il nous appartient aussi d'agir pour soulager nos populations en prenant des mesures adaptées mais aussi en posant et en levant les problèmes sinon en les anticipant.

Ce n'est pas la première fois et ce ne sera sans doute pas la dernière que nous faisons cet exercice et ce n'est pas non plus de gaité de cœur mais à situation préoccupante, mobilisation proportionnée. Les sargasses nous envahissent, les sargasses pourrissent la vie de nos concitoyens et administrés. Et nous élus du Nord, nous n'avons que très peu de moyen face à ce phénomène majeur.

Pourquoi les sargasses ?

L'origine du développement de ces algues est toujours en cours d'étude et les raisons de ce phénomène sont toujours officiellement floues.

En cause, vous le savez :

- Les grands fleuves équatoriaux qui se déversent dans la zone intertropicale de l'atlantique,

- L'érosion des sols et la destruction des mangroves dues à la déforestation massive,
- Le réchauffement climatique qui en même temps qu'il favorise le développement des algues influence la courantologie marine et le déplacement de ces algues...

Autant de causes que nous ne maîtrisons pas et qui ne sont pas non plus de notre ressort. Non pas que nous nous défaussons mais compte tenu des responsabilités de chacun, il appartient à chacun de jouer son rôle. Je revois le Président MACRON qui répondant au Président MONTHIEUX qui l'avait interpellé sur l'origine des algues sargasses en février dernier que l'Etat prendra sa part au niveau international une fois les causes établies et/ou avérées. Sur cela nous avançons lentement car il y a beaucoup d'enjeux stratégiques et nos populations souffrent et à long terme, c'est bien connu, nous serons tous morts disait John Meynard KEYNES.

Les risques

Les risques sanitaires et environnementaux

- Si en mer, les sargasses sont « vivantes » et ne présentent aucun danger contribuant même à abriter de nombreuses espèces sur terre, il n'en est pas de même. Elles se dégradent et émettent des gaz toxiques dont l'hydrogène sulfuré (H₂S) et l'ammoniac (NH₃). Ces gaz, s'ils sont inhalés à des concentrations importantes, peuvent présenter des risques pour la santé humaine, provoquent de la présence de suie sur les bâtiments et la dégradation de matériels électroniques du fait de l'oxydation des métaux.

Des mesures de concentration dans l'air menées par le CEVA (Centre d'Etudes et de Valorisations des Algues) en août 2015, ont permis d'identifier un niveau de H₂S jusqu'à 1000 fois supérieure aux normes réglementaires en vigueur, et nous ne vivions pas à ce moment sur les plus grosses crises.

- Lors d'échouages massifs, les tortues marines sont directement affectées par le phénomène, car elles ne peuvent plus accéder aux sites de pontes.

Face à l'ampleur de ce phénomène, CAP Nord a pris sa part dans le dispositif mis en place par l'Etat et l'Europe en cofinçant l'achat de matériel pour les communes fortement impactées (ROBERT TRINITE SAINTE MARIE MARIGOT).

Mais ces moyens, bien que nécessaire sont faiblement adaptés à nos situations :

- Arrivages massifs
- Géographie côtière compliquant l'accès au phénomène

Notre collectivité est allée plus loin et a aussi accompagné les communes dans l'achat d'autres matériels plus spécifiques n'entrant pas dans ce dispositif (financement de barrages et réhabilitation d'espaces de stockage et d'épandage) tout en participant à la collecte des algues récupérées lors de la mise en place et de la gestion des chantiers d'insertion.

Enfin la collectivité a décidé de se doter de moyen plus importants, plus performants permettant l'intervention en mer en cas d'arrivée massive pour limiter voir empêcher l'échouage massif et les crises qu'il engendre.

Les risques compte tenu d'une urbanisation du littoral

Il faut rappeler que dans leur construction urbaine, nos espaces insulaires, ont connu un développement spontané de l'habitat sur les espaces côtiers du fait de la géographie et de l'étroitesse des territoires. Les territoires constructibles étant réservés aux habitations et aux plantations ne laissaient plus beaucoup d'espaces que les littoraux tourmentés du Nord.

Les différentes lois, la Loi Littoral de 1986 et celle de 1996 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite des 50 pas géométriques dans les départements d'Outre-Mer ont confirmé la privatisation et l'occupation de l'espace littoral. Soit en permettant l'installation, soit en entérinant, l'état antérieur. Une fois possible, d'autres populations et d'autres projets ont pu aussi occuper le littoral avec je dirais des fins moins en accord avec l'intérêt général. Aujourd'hui, CAP Nord Martinique compte 13 communes littorales sur les 18 qui composent l'intercommunalité. 168 489 km de linéaire côtier s'agissant de la côte Atlantique, 37 199 km sur la côte Caraïbe, environ 12 000 personnes sur la côte Atlantique nord et 5 400 sur le côté Caraïbe. (Une densité importante sur le littoral).

L'invasion des sargasses rappelle qu'il existe sur ces sites des populations modestes, qui n'ont rien d'autre que le bout d'espace qu'elles occupent et pour lesquelles le problème de leur survie se pose criant et sans réponses à leur apporter.

Il y a là un enjeu social et de santé que les documents d'urbanismes doivent intégrer pour tâcher de résoudre des difficultés qui sont réelles.

Comment peut-on aborder la problématique des sargasses s'agissant des risques littoraux?

Comment prendre en compte les nouvelles problématiques qui se posent à nous élus et décideurs de la Martinique et plus particulièrement décideurs du Nord s'agissant de l'urbanisation des territoires ? Nous savons bien qu'il existe des stratégies de repli, de relocalisation mais comment peut-elle se traduire dans nos espaces insulaires avec des PPR multirisques ? Comment se traduit à notre échelle que l'urbanisation doit être pensée et réalisée en continuité avec les agglomérations existantes ?

En faisant mes recherches sur cette problématique qui nous empoisonne, j'ai bien vu que l'Agence de l'environnement recommande d'intégrer la problématique des sargasses dans les bilans des enjeux environnementaux du PLU de Terre de bas en Guadeloupe compte tenu de l'intensité du phénomène. Cela veut dire que malgré les dangers que nous identifions quand bien même ils ne sont pas encore reconnus les autorités que nous sommes ne le faisons pas d'emblée ou ne le savons-nous pas.

Nous avons tous vu dans nos révisions de SCoT alors qu'ils doivent s'interroger sur les capacités d'accueil en zone urbaine et à urbaniser comment cette loi est muette sur ses modalités de mise en œuvre.

Autant de questions qui concernent le moyen terme, voire le long terme et qui nous laissent démunis quant aux réponses immédiates à apporter.

L'invasion des sargasses, aussi néfaste qu'elle soit nous invite à nous réinterroger sur notre urbanisation insulaire avec ses contraintes et ses limites, les moyens dont nous disposons pour faire face à des phénomènes invasifs sur la question de la réactivité quant aux réponses à apporter

En effet, face à des lois d'urbanisme et d'aménagement dont les missions sont d'aménager et de protéger l'espace, l'environnement pour permettre un développement durable, il nous appartient de limiter la concentration et l'aménagement sur les zones littorales, les plus exposées pour atténuer les effets des risques d'invasion sur les populations, il nous appartient plus que jamais de réfléchir et de sanctuariser une réserve foncière mais là aussi l'équation est délicate compte tenu des petits territoires dans lesquels nous vivons.

Un autre aspect de cette démarche est de permettre aux interco de gérer aux plus près ces problématiques avec leur document d'urbanisme (Scot PLU intercommunaux...) avant l'établissement de documents majeurs de référence.

Enfin toute cette démarche qui nécessite un temps certain, ne serait efficace que si une véritable concertation se met en place avec des acteurs qui se parlent d'égal à égal et non des discussions seulement autour de la règle nécessaire certes mais insuffisantes quant aux résultats attendus pour nos populations.